

L'an deux mil vingt, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune TREVE, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joseph COLLET, Maire.

**Présents :** MMES et MM. LE TILLY G, MATHECADE G, LE MERRER L, FLAGEUL G, IVANOV L, ADELIS G, FOULFOIN F, LE BIHAN E, COLOMBEL M, TILLY M, PERRENNES AM, BERNARD E, BRAJEUL J, LE GOFF E, PERENNEZ G.

**Absents excusés :** M. TREHOREL V. qui a donné pouvoir à M. COLLET J.  
Mme LE COUEDIC C.

**Absent :** M. BRE V.

## **BATIMENTS**

### *1- Devis honoraires sanitaires publics*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'atelier Château pour le marché de maîtrise d'œuvre des sanitaires publics de 6 000 € HT pour un montant prévisionnel de travaux de 46 930 € HT et comprenant l'avant-projet sommaire, l'avant-projet détaillé, les études de projet, l'assistance contrat de travaux, la mission DET et l'assistance aux opérations de réception. Le permis de construire a été délivré le 9 août 2019.

### *2- Devis voiles d'ombrage microcrèche*

Monsieur le Maire et Louissette Le Merrer ont rencontré Monsieur Meunier de la Scop A l'Abordage le 13 janvier dernier.

Compte-tenu de l'exposition à l'ouest de la salle d'animation de la microcrèche, la température devient très élevée les après-midis en été. Il avait été mis des films plastiques anti-chaueur sur les vitres mais sans résultat.

Monsieur Meunier propose d'installer 2 voiles d'ombrage qui permettraient d'empêcher le soleil d'atteindre les vitres.

Le montant total du devis, y compris la pose, est de 10 849,27 € HT.

La Scop A l'Abordage propose de prendre en charge la main d'œuvre qui est de 2 750 € HT, il resterait donc à la charge de la commune la somme de 8 099,27 € HT.

Si, malgré tout, il y avait encore une chaleur excessive dans cette salle, la Scop mettrait en place et prendrait à sa charge un système de climatisation.

Le cabinet Château a été interrogé sur cette proposition qui modifie fortement l'aspect extérieur du bâtiment. D'autres possibilités ont été évoquées avec un coût moins élevé mais dont l'efficacité resterait encore à démontrer. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de contacter l'entreprise Fraboulet pour un devis pour des vitres anti-chaueur, un devis pour l'installation d'un système de climatisation à l'entreprise Serfo, voir pour l'installation d'un store banne ou des stores avec lamelles inclinables....

Il est demandé au Conseil Municipal de surseoir à statuer dans l'attente de nouveaux éléments.

## **VOIRIE**

### *1- Adhésion groupement de commandes LCBC*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour le programme voirie 2020 et autorise Monsieur Le Tilly à signer la convention et tout document s'y rapportant.

### 2- Programme voirie 2020

La commission voirie, réunie le 15 janvier dernier, propose le programme suivant pour les travaux de voirie rurale 2020, qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Route Sous-le-Bois / Sous-les-Forges	1 875 ml
Route La Croix Caradec / Le Méneac (en limite de Loudéac)	500 ml
chemin d'exploitation Gaec Olsolai (dont 50% à la charge du Gaec)	200 ml

### 3- Devis honoraires aménagement rue des Courcettes

Gérard Le Tilly informe que la commission voirie a aussi intégré l'aménagement de la rue des Courcettes dans le programme voirie 2020 car le revêtement est dans un état très dégradé et les bas-côtés ont été aménagés très sommairement le long des constructions.

D'autre part, la patte d'oie arrivant sur la rue de Bellevue est trop large et n'incite pas à la prudence. La gestion des eaux pluviales est aussi à étudier.

Toutefois, les services techniques de LCBC ne sont pas en mesure d'étudier le projet. Aussi, Monsieur le Maire a contacté les cabinets Horizon et Paysages et 2 LM, qui ont déjà fait le projet et suivi les travaux d'aménagement de rues, afin de faire une proposition.

Le devis se répartit comme suit :

- études : 3 950 € HT
- maîtrise d'œuvre des études : 4 075 € HT
- maîtrise d'œuvre des travaux : 2.9 % du montant des travaux.

Soit 8 025 € HT pour des travaux estimés à environ 40 000 € HT plus la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### 4- Devis préparation trottoirs Hameau de Bonne Brousse

Gérard Le Tilly rappelle que, suite à l'enrobage des propriétés privées de M. et Mme Besnard, M. et Mme Matuszak et une petite partie chez M. et Mme Gloux, le Conseil avait décidé de faire les travaux de trottoirs.

Des devis ont donc été demandés :

- pour la préparation : le devis de l'entreprise Buchon TP s'élève à 350 € HT
- pour l'enrobage : le devis de SPTP s'élève à 1 912,50 € HT.

Toutefois, ce dernier devis semblant élevé, Gérard Le Tilly propose de contacter Eiffage pour effectuer un devis.

Dans l'attente de leur proposition, la décision sera prise ultérieurement.

Depuis, le devis d'Eiffage nous est parvenu pour un montant de 2 210 € HT.

### 5- Contrat balayage 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Théaud pour 3 passages de 7 heures et 1 passage de 4 heures soit une prestation de 2 557 € HT pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Tilly à signer le contrat conclu pour un an, renouvelable 2 fois.

## 6- Panneaux

Gérard Le Tilly présente le devis de la société La Croix Signalisation pour l'achat de :

- 5 potelets : 116,85 € HT
- 14 réflecteurs blancs : 53,38 € HT
- 2 panneaux de rue : 92,82 € HT
- 1 numéro de maison : 11,34 € HT
- 3 panneaux « zone 30 » avec supports et brides : 452,57 € HT

Soit un total de 755,96 € HT y compris les frais de port.

Toutefois, Gérard Le Tilly propose de rajouter 3 autres potelets qui seront installés sur la place de parking de la salle des fêtes près de l'entrée de l'école Sainte-Jeanne d'Arc. Le montant de ces potelets sera à rajouter dans le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rajouter cet achat et autorise Gérard Le Tilly à signer le bon de commande. La dépense sera mandatée en section d'investissement du budget communal.

Pour information, le devis actualisé reçu le lendemain de la réunion est de 893,28 € HT.

## **ESPACES VERTS**

### 1- Devis ESATCO 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ESATCO pour la prestation entretien des espaces verts pour l'année 2020 pour un montant de 28 037,76 € TTC pour une surface de 49 751 m<sup>2</sup>. Pour rappel, le prix était de 27 419,64 € TTC en 2019.

Il est prévu 10 tontes par an à l'étang, salle de sports, Croix Rieux, foyer-logement, lotissement de Kermelin, cimetière, lotissement du Versant, chapelle Saint-Pierre, bassin tampon, presbytère, rue de la Chanvière, lavoir, résidence du Verger, Hameau de Bonne Brousse et chemin extérieur, résidence des Trois Alouettes (en partie), résidence du Manoir (en partie) et Le Faux.

Un ramassage de feuilles est prévu à l'automne.

### 2- Devis abattage arbres

Monsieur le Maire indique qu'un aulne est tombé dans l'étang, d'autres sont morts ou menacent de tomber, les peupliers qui sont sur l'autre rive sont arrivés à maturité et gênent les pêcheurs. Deux autres peupliers, qui sont près de ceux abattus à l'automne dernier, sont dans la même situation. Aussi, sur les conseils de Pascal Doré, il est donc proposé de les abattre.

Deux devis ont été demandés :

- ETA Courtel (La Chèze) : 2 000 € HT sans le broyage
- EURL Deslandes : 1 250 € HT broyage compris

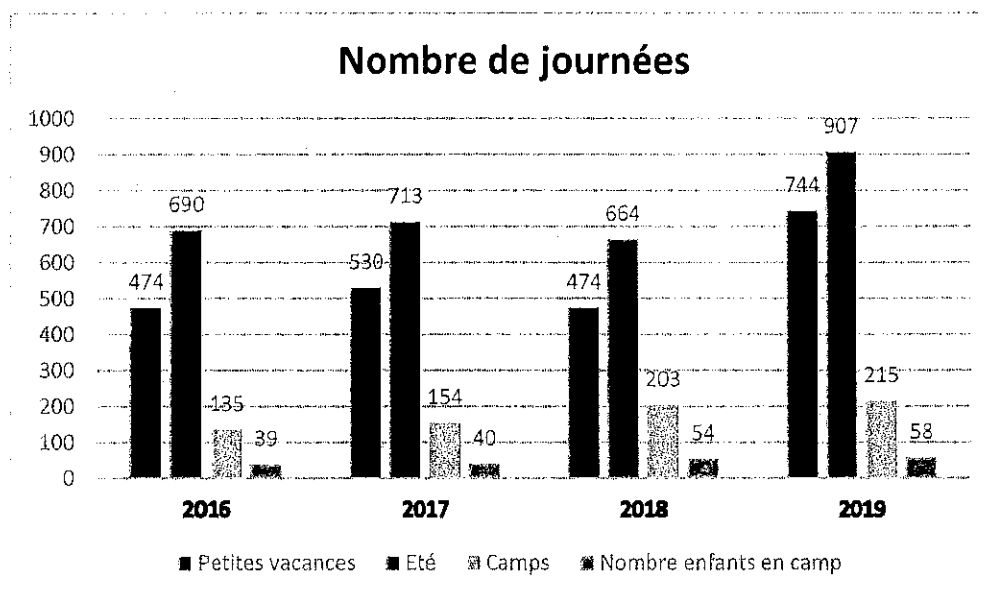
Le Conseil Municipal décide de retenir l'EURL Deslandes. Maurice Tilly informe que le broyage issu des peupliers serait à conserver en partie pour le paillage des parterres communaux. Le reste du broyage sera vendu par l'entreprise forestière.

## **ACCUEIL DE LOISIRS ET CAMPS**

Louissette Le Merrer présente les bilans et les participations des communes.

## 1- Bilan accueil loisirs 2019

En 2019, on comptabilise 1 651 journées (1243 en 2017 et 1 138 en 2018) réparties comme suit :



Evolution : + 32,8% par rapport à 2017 et + 45% par rapport à 2018.

Les équipes d'animation étaient les suivantes :

\* Vacances d'hiver (février) : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Gorin, Nathalie Guillaume et Anaëlle Latimier (stagiaire Bafa)

\* Vacances de Pâques : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Nathalie Guillaume, Valérie Gorin ainsi que deux stagiaires Bafa : Chloé Le Mauff et Anaëlle Latimier

\* Vacances d'été : En juillet : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Audrey Le Moine, Valentin Le Bihan, Noëlline Hamon (stagiaire BAFD) et Nolwenn Houssaye (stagiaire Bafa)  
En août, Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Noëlline Hamon, Valérie Gorin, Maëllys Lamandé et Apolline Taillard (stagiaire Bafa)

\* Vacances Toussaint : Angeline Fiot, Laëtitia Le Bronnec, Valérie Gorin, Nathalie Guillaume, Kenny Larzul (stagiaire Bafa) et Océane Nicolas (stagiaire éducatrice jeunes enfants).

Le bilan financier de l'année est le suivant :

- dépenses : 45 985,30 €

- recettes : 36 413,92 € (participation des familles : 20 931 €, participation de la CAF : 6 106,20 €, participation des communes : 9 376,72 € soit un reste à charge pour la commune de 9 571,38 € pour ce service ce qui correspond à 11,47 € par jour et par enfant.

## 2- Participation des communes

L'accueil de loisirs accueillant des enfants de différentes communes, il est demandé une participation financière à St-Thélo, St-Caradec, Hémonstoir et Grâce-Uzel en fonction du nombre de journées enfants conformément à la convention signée avec ces communes.

Le coût par enfant, restant à charge pour ces communes, s'élève à 11,47 € par jour pour l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire du mercredi.

Pour les camps, le coût par enfant, restant à charge pour ces communes, s'élève à :

- 76,67 € par enfant pour le camp des 5-7 ans
- 60,81 € par enfant pour le camp des 8-11 ans
- 56,86 € par enfant pour le camp des 12-15 ans

\* St-Caradec : 4 enfants pour le camp 5-7 ans x 76,67 € = 306,68 €  
 3 enfants pour le camp 8-11 ans x 60,81 € = 182,43 €  
 2 ados pour le camp 12-15 ans x 56,86 € = 113,72 €  
 292 jours x 11,47 € = 3 349,24 € pour accueil de loisirs  
 99,5 mercredis x 11,47 € = 1 141,26 €  
 Soit un total de 5 093,33 €

\* Saint-Thélo : 46 jours x 11,47 € = 527,62 € pour accueil de loisirs  
 16 mercredis x 11,47 € = 183,52 €  
 Soit un total de 711,14 €

\* Grâce-Uzel : 1 enfant pour le camp 5-7 ans x 76,67 € = 76,67 €  
 3 enfants pour le camp 8-11 ans x 60,81 € = 182,43 €  
 92 jours x 11,47 € = 1 055,24 € pour accueil de loisirs  
 86 mercredis x 11,47 € = 986,42 €  
 Soit un total de 2 300,76€

\* Hémonstoir : 1 enfant pour le camp 5-7 ans x 76,67 € = 76,67 €  
 1 enfant pour le camp 8-11 ans x 60,81 € = 60,81 €  
 112 jours x 11,47 € = 1 284,64 € pour accueil de loisirs  
 74 mercredis x 11,47 € = 848,78 €  
 Soit un total de 2 270,90 €

Une demande de participation est aussi en cours pour Plouguenast-Langast d'un montant de 1 489,90€ :

- 7 enfants pour le camp 5-7 ans x 76,67 € = 536,69 €
- 11 enfants pour le camp 8-11 ans x 60,81 € = 668,91 €
- 5 ados pour le camp 12-15 ans x 56,86 € = 284,30 €

La convention avec cette commune est annuelle et il convient de la renouveler. Toutefois, une précision sera à apporter sur la compensation du temps passé par Angeline Fiot pour la recherche des camps, les propositions, les réunions d'informations, l'encadrement, la facturation .... Actuellement, aucune participation n'est demandée à la commune de Plouguenast-Langast pour ces prestations. Mais, en compensation, la participation que verse la CAF pour les camps n'est pas redistribuée à Plouguenast-Langast (soit 0,54 € pour heure par enfant allant en camps 5-7 ans et 8-11 ans, ce qui représente 378€ en 2019).

Ce point sera à voir avec cette commune avant la rédaction de la nouvelle convention.

### **HOTEL RESTAURANT : DEVIS MISE AUX NORMES SECURITE**

Gérard Mathécade rappelle que, le 18 mars 2016, « considérant la non-extension de la détection dans les chambres et le non-enclousure de l'escalier comme prévu à l'article PO-13 de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié qui laisse le choix à l'exploitant soit de l'enclousure de l'escalier soit de la détection dans tous les locaux sauf les sanitaires », la commission de sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

Compte-tenu de la configuration des lieux et de la difficulté d'enclousurer l'escalier, il a été choisi d'installer des détecteurs de fumée dans les chambres.

Gérard Mathécade a demandé des devis à la SNEF, JM et SERFO mais, seule l'entreprise SERFO y a répondu. Son devis comprend les détecteurs de fumée, l'installation électrique, la main d'œuvre et les essais et s'élève à 4 980,50 € HT. La dépense sera mandatée en section de fonctionnement du budget Les Genêts d'Or.

Le Conseil Municipal accepte le devis de Serfo et dit qu'il serait souhaitable de réaliser les travaux cette année, le passage de la prochaine commission de sécurité aura lieu en mars 2021. L'entreprise SERFO pourrait programmer les travaux en juin ou juillet.

### **CREPERIE : POINT SUR LA DEMANDE D'EXTENSION**

Monsieur le Maire rapporte que l'activité de la crêperie est telle que les exploitants nous ont sollicités pour une extension de 25-30 m<sup>2</sup> sur la terrasse. Le montant de travaux estimé est de 35-40 000 € HT. Trois architectes ont été sollicités.

- Le cabinet Dagonne-Guillemin : 10 246,74 € HT pour une mission complète
- Le cabinet Sandrine Nicolas : 8 000 € HT pour une mission complète
- L'atelier Château : 10 500 € HT pour une mission complète

	<b>Cabinet Guillemain</b>	<b>Sandrine Nicolas</b>	<b>Atelier Chateau</b>
<b>Etudes préliminaires</b>	6750,00	4000,00	6500,00
<b>Avant-projet</b>			
<b>Projet de conception</b>			
<b>Dossier de consultation</b>			
<b>Mise au point marché travaux</b>			
<b>Direction de chantier</b>	3496,74	4000,00	4000,00
<b>Réception travaux</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>10 246,74 € HT</b>	<b>8 000 € HT</b>	<b>10 500 € HT</b>

Il ne semble pas nécessaire de retenir la phase direction et réception de chantier que les élus peuvent assurer (à discuter).

Une autre solution a été évoquée : demander à une entreprise de nous faire une proposition de mission complète sachant que le recours à un architecte est nécessaire pour la demande de permis de construire et les demandes d'autorisation ERP (accessibilité) et sécurité.

Nous avons demandé à Argoat Bois de la zone de Bel Air et à Vérandaline de Corlay d'étudier cette proposition et de nous la faire parvenir avec un devis.

Pour l'instant, seule Vérandaline a fixé un rendez-vous le 14 février.

Suite à ce rendez-vous, il nous a été précisé que le recours à un architecte était obligatoire pour un établissement public et un établissement recevant du public.

### **MODIFICATION DELIBERATION ACHAT DE TERRES : REPARTITION DU PRIX D'ACHAT**

La délibération du 12 décembre dernier doit être reprise car elle ne mentionne pas la consultation de France Domaines et la répartition du prix d'achat doit être faite entre les parcelles AB 21 et AA160.

Aussi, Monsieur le Maire informe que France Domaines, par avis du 30 janvier 2020, a évalué ces parcelles à 176 000 € avec une marge de négociation de 10%. Cette mention devra figurer dans la délibération relative à l'achat.

De plus, le Conseil Municipal avait décidé l'achat de la parcelle AB 21(39 134 m<sup>2</sup>) pour un montant de 180 000 € et la cession gratuite de la parcelle AA 160 (2 625m<sup>2</sup>).

Or, le notaire préconise un prix de 177 375 € pour la parcelle AB 21 et de 2 625 € pour la parcelle AA 160 avec l'accord de M. et Mme Duault.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre une nouvelle délibération.

Pour information, le compromis avec M. et Mme Michel Duault a été signé le 12 février mais sous réserve de rédaction et de la publication de la délibération rectifiée. L'achat définitif est fixé au 1<sup>er</sup> décembre 2020 au plus tard.

### **AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT**

En application de l'article L1612-1 du CGCT et afin d'éviter tout problème de règlement des dépenses d'investissement en début d'année 2020, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, en l'attente du vote du budget primitif 2020, à mandater les dépenses d'investissement suivantes.

Pour information, il est possible de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget 2019. Ces dépenses ont déjà fait l'objet d'une délibération en 2019, à l'exception de la mission de maîtrise d'œuvre des sanitaires qui a été validé ce jour.

#### **\* BP commune :**

- compte 2111 : note honoraires Baron/Huitel pour frais achat parcelle GROSSET : 659,09 €
- compte 2152 : facture Self Signal pour 4 panneaux Agriculteurs de Bretagne : 331,20 €  
facture Lacroix Signalisation pour 2 panneaux « priorité à droite » : 353,17 €
- compte 21578 : facture Besnard Motoculture pour taille haie thermique : 947,30 €
- compte 2184 : facture UGAP pour table pique-nique chapelle St-Pierre : 933,30 €
- compte 2188 : facture Métro pour percolateur salle des fêtes : 464,40 €  
facture SDU pour buts de foot et filets : 1 782,05 €
- compte 2313 : 1<sup>er</sup> acompte atelier Château pour maîtrise d'œuvre des sanitaires publics : 3 240 €

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- STEP : planning respecté
- Aménagement de rues : arbres plantés de chaque côté de l'escalier. Pour le reste, rien ne bouge à cause de la météo
- Résidence du Puits : arrêt des travaux à cause de la météo. Tous les lots sont réservés.
- Eglise : vous pourrez voir, sur le document du CAUE ci-joint, la cause de l'affaissement de la voûte du bas-côté. Des contacts ont été pris avec les entreprises de charpente Charpentier de Plumieux et Le Marchand de Le Quillio. Monsieur Moreira, architecte, va prendre contact avec l'association Tiez-Breiz au sujet des fissures dans le plâtre au pignon du transept ouest.
- Site Internet : à part quelques petits ajustements, le site a plu à la commission hier soir. Il sera mis en ligne la semaine prochaine.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *Maison Martin* : Mr et Mme Pierre-Anne Martin souhaitent vendre leur maison sise au 5 rue des Perrières. Cette maison a été classée en emplacement réservé au PLUI car elle est insérée dans un ensemble de bâtiments communaux destinés à l'enfance et qu'elle pouvait être utilisée en agrandissement de la Maison des Lutins. Il semble qu'il faille profiter de cette opportunité pour deux raisons :

- 1- le nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire est en très forte augmentation : plus de 50 enfants accueillis simultanément alors que la capacité d'accueil autorisée par la CAF est de 54 enfants pour l'accueil périscolaire et de 31 enfants pour l'accueil de loisirs. Pour information, durant 5 jours lors des prochaines vacances, le nombre d'enfants accueillis sera au-dessus de la capacité d'accueil (entre 31 et 40 enfants, sachant qu'il y a une liste d'attente pour certains jours).
- 2- cela offre la possibilité d'organiser l'accueil de loisirs l'été sans être obligés de transférer les jeux et matériels à l'école et d'avoir les documents et matériels pour la partie administrative sur place.

Le prix d'achat demandé est de 70 000 €. Les services de France Domaine seront sollicités. Ce sujet est simplement soumis à discussion. Une visite est prévue samedi matin vers 11h / 11h30 après la visite de la STEP.

- *Remerciements* : Emilie Collet remercie le Maire, les Adjointes et le Conseil Municipal pour leurs marques de sympathie suite au décès de son père.

### **Dates à retenir :**

- Samedi 15 février à 10h : visite de la STEP – 11h : visite de la maison Martin
- Mercredi 19 février à 20h30 : Commission finances
- Mardi 3 mars à 20h : Conseil Communautaire
- Mercredi 4 mars à 20h30 : Conseil Municipal (vote des comptes administratifs)
- Jeudi 5 mars à 14h : réunion réhabilitation salle omnisports
- Mardi 10 mars à 19h : Comité Syndical du SIAEP